

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### **ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-**

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU et Mr Chérif BEN ZINA.

## Arab Tunisian Lease

**BILAN CONSOLIDÉ**

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en dinar tunisien)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Actifs</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	7 635 758	14 821 694
Placements à court terme	6	76 220 068	43 816 375
Créances issues d'opérations de leasing	7	555 095 813	530 049 981
Placements à long terme	8	23 919 830	20 370 159
Valeurs Immobilisées	9&10	14 898 267	14 097 351
Autres actifs	11	9 118 604	8 891 335
<b>Total des actifs</b>		<b>686 888 340</b>	<b>632 046 895</b>
<b>Passifs</b>			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	12 315	8 300
Emprunts et dettes rattachées	13	462 918 492	405 191 453
Dettes envers la clientèle	14	3 051 976	4 441 340
Fournisseurs et comptes rattachés	15	75 092 635	89 473 576
Autres passifs	16	14 556 710	12 877 787
<b>Total des passifs</b>		<b>555 632 128</b>	<b>511 992 456</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		32 500 000	32 500 000
Réserves consolidés		78 776 002	71 281 141
Résultat de l'exercice		19 975 764	16 270 427
<b>Total des Capitaux propres</b>	17	<b>131 251 766</b>	<b>120 051 568</b>
Part des minoritaires dans les réserves		3 436	2 443
Part des minoritaires dans le résultat		1 010	428
<b>Total des capitaux propres et part des minoritaires</b>	17	<b>131 256 212</b>	<b>120 054 439</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>686 888 340</b>	<b>632 046 895</b>

## Arab Tunisian Lease

## ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Engagements donnés</b>			
Accords de financement prêt à mettre en force		28 667 103	33 725 764
Autres Engagements donnés	46	74 885 916	60 865 864
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>103 553 019</b>	<b>94 591 628</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Hypothèques reçues		2 674 769	3 801 951
Garanties reçues d'établissements bancaires		75 420 207	59 457 533
Intérêts à échoir sur crédits leasing		131 417 866	121 296 189
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>209 512 842</b>	<b>184 555 673</b>
<b>Engagements réciproques</b>			
Emprunts obtenus non encore encaissés		69 000 000	115 000 000
Crédits consentis non encore versés		2 699 250	8 883 142
Opérations de portage		151 800	151 800
<b>Total des engagements réciproques</b>		<b>71 851 050</b>	<b>124 034 942</b>

## Arab Tunisian Lease

## ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		82 611 063	75 132 969
Revenu des opérations de location longue durée		3 567 609	2 292 083
Autres produits sur opérations de leasing		2 397 477	2 507 325
<b>Total des produits de leasing</b>	<b>18</b>	<b>88 576 149</b>	<b>79 932 377</b>
Charges financières nettes	<b>19</b>	(40 065 002)	(36 461 501)
Coût des opérations de location longue durée		(1 549 870)	(1 050 920)
Produits des placements	<b>20</b>	4 235 413	4 185 172
<b>Produits nets</b>		<b>51 196 690</b>	<b>46 605 128</b>
Autres produits d'exploitation	<b>21</b>	361 259	283 508
Charges de personnel	<b>22</b>	(11 588 330)	(10 362 918)
Autres charges d'exploitation	<b>23</b>	(3 995 348)	(3 943 367)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	<b>24</b>	(625 258)	(578 992)
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>(15 847 677)</b>	<b>(14 601 769)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>35 349 012</b>	<b>32 003 359</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	<b>25</b>	(4 432 866)	(7 908 761)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	<b>26</b>	(6 012)	(52 986)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>30 910 134</b>	<b>24 041 612</b>
Autres gains ordinaires	<b>27</b>	926 796	658 031
Autres pertes ordinaires	<b>28</b>	(56 915)	(56 624)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impot</b>		<b>31 780 016</b>	<b>24 643 019</b>
Impôts sur les bénéfices	<b>29</b>	(9 432 591)	(7 711 677)
<b>Résultat des activités ordinaires après impot</b>		<b>22 347 425</b>	<b>16 931 342</b>
Eléments extraordinaires	<b>30</b>	(2 370 651)	(660 487)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>19 976 774</b>	<b>16 270 855</b>
Part des minoritaires	<b>30</b>	(1 010)	(428)
<b>Résultat net du groupe après modifications comptables</b>		<b>19 975 764</b>	<b>16 270 426</b>

## Arab Tunisian Lease

## ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements provenant des clients de leasing		441 561 262	422 590 144
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(381 298 577)	(328 195 551)
Encaissements autres que leasing	31	5 252 934	1 176 597
Décaissements autres que leasing		(10 707 301)	(6 276 169)
Décaissements au personnel		(6 397 390)	(5 113 980)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(17 728 431)	(19 015 780)
Acquisition/Cession de placements à court terme		(32 500 000)	54 630 000
Intérêts perçus	32	2 160 744	3 964 306
Intérêts payés	33	(35 978 335)	(33 306 152)
Impôts sur le résultat payés	34	(11 633 715)	(4 609 867)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>(47 268 809)</b>	<b>85 843 548</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Dividendes reçus sur placements à long terme	35	255 000	295 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	36	44 950	76 824
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	37	(4 000 000)	-
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	38	-	10 000
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	39	(2 490 539)	(7 127 623)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	40	512 187	307 710
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(5 678 402)</b>	<b>(6 438 089)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes versés	41	(8 774 962)	(6 499 972)
Encaissements provenant des emprunts	42	264 417 439	72 730 822
Remboursement des emprunts	43	(209 885 218)	(137 492 092)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>45 757 259</b>	<b>(71 261 242)</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>(7 189 951)</b>	<b>8 144 217</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		14 813 394	6 669 177
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>44</b>	<b>7 623 443</b>	<b>14 813 394</b>

## Arab Tunisian Lease

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTES AU 31 décembre 2023  
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

## Note 1 : Présentation du groupe

## (a)- Présentation du groupe

Le groupe « ATL » est composé par deux sociétés :

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahra

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31/12/2023, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
"ARAB TUNISIAN BANK ""ATB""	12 999 920	12 999 920	40,00%
"BANQUE NATIONALE AGRICOLE ""BNA""	3 616 171	3 616 171	11,13%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 275 539	1 275 539	3,92%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	595 509	595 509	1,83%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	614 000	614 000	1,89%
FCP OPTIMA	587 500	587 500	1,81%
"ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD ""AMI""	414 373	414 373	1,27%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 116 159	7 116 159	21,90%
<b>Total Général</b>	<b>32 500 000</b>	<b>32 500 000</b>	<b>100,00%</b>

La Société « ATL LOCATION LONGUE DURÉE » est une société anonyme de droit Tunisien, constituée le 24 Octobre 2019, avec un capital initial de 1.000.000 dinars, divisé en 1 000.000 actions de 1 dinars chacune entièrement libérées.

L'assemblée générale de la société "ATLLLD" tenue en date du 28/03/2023 a décidé d'augmenter le capital d'un million de dinars pour le porter de 1 million à deux millions de dinars divisé en 2 000 000 actions de 1 dinars chacune entièrement libérées.

La société a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

## (b)- Participations et organigramme du groupe

La société Arab Tunisian lease détient 1 996 000 actions sur 2 000 000 actions formant le capital de la société « ATL-LLD », soit un pourcentage de participation de 99,8%.

## Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

### 2.1- Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Arab Tunsian Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
ATL-LLD*	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

### 2.2- Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

### 2.3- Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

#### ■ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

### 2.4- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

### 2.5- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

#### ■ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe

## ▣ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

### Note 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

#### (a)- Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

#### (b)- Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers consolidés annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers consolidés, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 4 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

#### (c)- Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 4 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 4 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 4 (c-12)].

### Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers consolidés peuvent être résumés comme suit :

#### (a)- Bases de mesure

Les états financiers consolidés annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### (b)- Unité monétaire

Les états financiers consolidés de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.



**(c)- Sommaire des principales méthodes comptables****(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :**

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

**(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :**

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.
- Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 , n°2022-02 du 4 mars 2022 , n°2023-02 du 24 février 2023 et n°2024-01 du 19 janvier 2024.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieures. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur . La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieures, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

#### ● Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### ● Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

#### ● Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

## (c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

## (c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

## (c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, des dites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

## (c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

## (c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

## ► Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### ► Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

-Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

-Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;

-Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

## (c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

## (c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

-Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

-Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

## (c-15)- Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

**Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2023 un montant de 7 635 758 KDT contre 14 821 694 KDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en Banques	7 593 944	14 782 445
Avoirs en Caisse	41 414	38 849
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
<b>Total</b>	<b>7 635 758</b>	<b>14 821 694</b>

**Note 6 : Placements à court terme :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 76 220 068 DT au 31 Décembre 2023 contre une valeur de 43 816 375, au 31 Décembre 2022. Il s'agit de certificat de dépôts.

	31/12/2023	31/12/2022
Certificats de dépôt au nominal	76 500 000	44 000 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(279 932)	(183 625)
<b>Total</b>	<b>76 220 068</b>	<b>43 816 375</b>

**Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :**

Au 31 Décembre 2023, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 555 095 813 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Créances sur contrats mis en force</b>		<b>611 511 332</b>	<b>580 893 686</b>
Encours financiers	7.1	580 200 831	546 961 035
Impayés		34 308 784	36 158 797
Créances- assurance matériel en leasing		105 649	105 808
Créances- factures à établir		707 667	654 387
Valeurs à l'encaissement		(560 508)	1 877
Intérêts échus différés		(3 251 091)	(2 988 218)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>		<b>2 699 250</b>	<b>8 883 142</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>7.2</b>	<b>614 210 582</b>	<b>589 776 828</b>
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(42 695 121)	(43 922 254)
Provisions collectives	7.2	(12 047 777)	(11 194 898)
Produits réservés	7.2	(4 371 871)	(4 609 695)
<b>Total net des créances leasing</b>		<b>555 095 813</b>	<b>530 049 981</b>



**7.1- Encours financiers :**

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2023 la somme de 580 200 831 DT contre 546 961 035 DT au 31 Décembre 2022.

Par rapport au 31 décembre 2022, les encours financiers ont enregistré une augmentation nette de 33 239 796 DT expliqué comme suit :

Le détail se présente comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>1 619 341 272</b>	<b>(1 072 380 237)</b>	<b>546 961 035</b>
<b>Capital amorti des anciens contrats</b>	<b>-</b>	<b>(196 245 184)</b>	<b>(196 245 184)</b>
<b>Ajouts de la période</b>	<b>335 182 897</b>	<b>(81 597 122)</b>	<b>253 585 775</b>
Investissements (Nouveaux contrats)	321 998 442	(79 019 478)	242 978 964
Relocations	13 184 455	(2 577 644)	10 606 811
<b>Retraits de la période</b>	<b>(250 215 573)</b>	<b>226 114 780</b>	<b>(24 100 795)</b>
Cessions à la valeur résiduelle	(179 367 149)	179 365 354	(1 795)
Cessions anticipées	(33 083 052)	25 805 845	(7 277 207)
Transferts (cessions)	(9 706 492)	6 289 953	(3 416 539)
Radiations	(2 113 763)	1 947 543	(166 220)
Relocations	(22 561 944)	10 505 939	(12 056 005)
Liquidation d'encours	(3 383 173)	2 200 146	(1 183 027)
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>1 704 308 597</b>	<b>(1 124 107 764)</b>	<b>580 200 831</b>

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		<b>705 056 992</b>	<b>662 273 277</b>
à recevoir dans moins d'1 an		285 060 338	269 702 865
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		416 536 397	387 909 813
à recevoir dans plus de 5 ans		3 460 257	4 660 599
<b>Produits financiers non acquis</b>		<b>(131 417 866)</b>	<b>(121 296 189)</b>
<b>Investissement net dans les contrats actifs</b>	<b>(1)</b>	<b>573 639 126</b>	<b>540 977 088</b>
à recevoir dans moins d'1 an		219 670 645	209 627 593
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		350 726 192	327 161 406
à recevoir dans plus de 5 ans		3 242 289	4 188 089
<b>Valeurs résiduelles</b>	<b>(2)</b>	<b>611 323</b>	<b>672 941</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux</b>	<b>(3)</b>	<b>5 950 382</b>	<b>5 311 005</b>
<b>Total</b>		<b>580 200 831</b>	<b>546 961 035</b>

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Bâtiment et travaux publics		46 820 523	53 860 724
Industrie		85 108 184	81 909 089
Tourisme		90 575 030	74 186 009
Commerce et services		296 948 632	286 363 219
Agriculture		60 748 462	50 641 993
<b>Total</b>		<b>580 200 831</b>	<b>546 961 035</b>

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Equipements		24 471 481	27 336 150
Matériel roulant		464 725 014	415 497 722
Matériel spécifique		66 341 762	77 589 134
<b>Sous Total</b>		<b>555 538 257</b>	<b>520 423 006</b>
Immobilier		24 662 574	26 538 029
<b>Total Net</b>		<b>580 200 831</b>	<b>546 961 035</b>

## 7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle:

	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	484 345 78€	66 370 422	1 497 450	1	27 987 172	580 200 831	24 662 574
Impayés	2 153 955	8 579 033	542 752	12 533	23 020 508	34 308 781	1 458 364
Créances- assurance matériel en leasing	78 667	26 091	-	-	890	105 648	-
Créances- factures à établir	436 951	6 919	-	-	264 129	707 999	-
Valeurs à l'encaissement	(560 508)	-	-	-	-	(560 508)	-
Intérêts échus différés***	(2 674 728)	(394 716)	(8 886)	-	(172 761)	(3 251 091)	-
Contrats en instance de mise en force	2 699 250	-	-	-	-	2 699 250	-
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>486 479 37€</b>	<b>74 587 74€</b>	<b>2 031 31€</b>	<b>12 534</b>	<b>51 099 938</b>	<b>614 210 910</b>	<b>26 120 938</b>
Avances reçues (*)	(3 041 786)	-	-	-	(10 188)	(3 051 974)	(129 730)
<b>ENCOURS GLOBAL (**)</b>	<b>483 437 587</b>	<b>74 587 74€</b>	<b>2 031 31€</b>	<b>12 534</b>	<b>51 089 750</b>	<b>611 158 936</b>	<b>25 991 208</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN	27 563 857	1 103 246	-	-	-	28 667 103	-
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>511 001 444</b>	<b>75 690 995</b>	<b>2 031 31€</b>	<b>12 534</b>	<b>51 089 750</b>	<b>639 826 039</b>	<b>25 991 208</b>
Produits réservés	-	-	(92 863)	(1 266)	(4 277 742)	(4 371 871)	(185 835)
Provisions à base individuelle	-	-	(94 285)	(5 633)	(41 791 736)	(41 891 654)	(1 780 689)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(803 467)	(803 467)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4</b>			<b>(187 148)</b>	<b>(6 899)</b>	<b>(46 872 945)</b>	<b>(47 066 992)</b>	<b>(1 966 524)</b>
Provisions à base collective	(12 047 777)	-	-	-	-	(12 047 777)	-
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1</b>	<b>(12 047 777)</b>					<b>(12 047 777)</b>	
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>498 953 667</b>	<b>75 690 995</b>	<b>1 844 16€</b>	<b>5 635</b>	<b>4 216 805</b>	<b>580 711 270</b>	
<b>Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,33%</b>	<b>0,00%</b>	<b>8,36%</b>		
			<b>8,69%</b>				
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,32%</b>	<b>0,00%</b>	<b>7,98%</b>		
			<b>8,30%</b>				
<b>Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés</b>			<b>9,21%</b>	<b>55,05%</b>	<b>91,75%</b>		
			<b>88,58%</b>				

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(\*\*) Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2023 à 88,58 % contre 85,40 % au 31 Décembre 2022.

le ratio des actifs bilanciaux non performants s'établit au 31 décembre 2023 à 8,69 % contre 9,7% au 31 décembre 2022 . le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2023 à 8,30% contre 9,05 % au 31 décembre 2022.

L'article 10 bis de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

Cet article a été modifié et complété par les circulaires n°2022-02 du 04/03/2022, n°2023-02 du 24/02/2023 et n°2024-01 du 19/01/2024.

L'ATL s'est confirmée à cette méthode et le stock de provision collective totalise 12 048 KDT au 31/12/2023 contre 11 195 KDT au 31/12/2022, soit une dotation complémentaire de 853 KDT.

**Note 8 : Placements à long terme**

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2023, à 23 919 830 DT contre 20 370 159 DT au 31 Décembre 2022. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Portefeuille investissement (1)</b>	<b>8.1</b>	<b>30 885 198</b>	<b>28 466 523</b>
Participations directes		21 631 119	19 160 595
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 102 279	9 154 128
<b>Créances rattachées (2)</b>		<b>145 980</b>	<b>152 727</b>
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		51 873	58 620
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763
<b>Total brut</b>		<b>31 031 178</b>	<b>28 619 250</b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(1 039 939)	(2 529 712)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 828 265)	(5 476 236)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
<b>Total net</b>		<b>23 919 830</b>	<b>20 370 159</b>

**8.1- Portefeuille investissement**

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2023, à 23 865 194 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
<b>PARTICIPATIONS DIRECTES :</b>					<b>21 631 119</b>	<b>(1 039 939)</b>	<b>20 591 180</b>
ATI	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	-
SARI	9 900	100	0,000	30,00%	-	-	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND	500	848	790,128	5,04%	395 064	(221 238)	173 826
FCPR PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(102 646)	397 354
SENEB SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
SICAR INVEST	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	50 000	10	5,000	3,35%	500 000	(500 000)	-
POLY SYPHAX	10 000	100	0,000	9,15%	-	-	-
BRIQUETERIE DJBAL OEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
CARTHAGO SANTAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	70 000	100	175,000	3,33%	7 000 000	-	7 000 000
ATLLD	1 996 000	10	0,000	99,80%	-	-	-
Société T-PAP	400 000	10	0,000	3,14%	4 000 000	-	4 000 000
<b>PARTICIPATIONS EN PORTAGE :</b>					<b>151 800</b>	<b>(151 800)</b>	<b>-</b>
STE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	-

<b>FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)</b>	<b>9 102 279</b>	<b>(5 828 265)</b>	<b>3 274 014</b>
FG3 SICAR INVEST	850 000	(812 400)	37 600
FG3 ATD SICAR	460 000	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR	1 500 006	(1 426 092)	73 914
FG5 ATD SICAR	2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR	1 520 273	(1 257 773)	262 500
FG7 ATD SICAR	1 000 000	-	1 000 000
FG SOFIA SICAR	1 000 000	-	1 000 000
<b>OBLIGATIONS :</b>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 058 918</b>	<b>2 800</b>	<b>2 595</b>
	<b>30 885 198</b>	<b>(7 020 004)</b>	<b>23 865 194</b>

(\*\*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST ,ATD SICAR et SOFIA SICAR totalisent, au 31 Décembre 2023, la somme de 9 208 323 DT et se présentent comme suit :

	FG2 SICAR INVEST	FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	Total au 31/12/2023.
<b>Année de libération :</b>	<b>2008</b>	<b>2012</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2020</b>	
Participations en rétrocession	-	850 000	460 000	500 000	2 772 000	1 498 053	800 000	800 253	<b>7 680 306</b>
Autres participations ciblées	-	-	-	1 000 006	-	-	-	-	<b>1 000 006</b>
Placements	-	11 686	-	-	-	44 875	213 226	200 000	<b>469 787</b>
Débiteurs divers	-	37 658	-	-	-	-	-	19 029	<b>56 687</b>
Disponibilités en Banques	-	91	20	-	-	-	-	1 426	<b>1 537</b>
<b>Total des emplois</b>	<b>-</b>	<b>899 435</b>	<b>460 020</b>	<b>1 500 006</b>	<b>2 772 000</b>	<b>1 542 928</b>	<b>1 013 226</b>	<b>1 020 708</b>	<b>9 208 323</b>
Dotations remboursables	-	850 000	460 000	1 500 006	2 772 000	1 520 273	1 000 000	1 000 000	<b>9 102 278</b>
Excédents antérieurs en instance	-	953	20	(1 050)	(34)	-	-	-	<b>(111)</b>
Excédent de l'exercice	-	894	-	(119)	(41)	22 656	13 210	19 753	<b>56 353</b>
Créditeurs divers	-	47 588	-	-	-	-	-	954	<b>48 542</b>
Découverts bancaires	-	-	-	1 169	74	-	17	-	<b>1 260</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>-</b>	<b>899 435</b>	<b>460 020</b>	<b>1 500 006</b>	<b>2 772 000</b>	<b>1 542 928</b>	<b>1 013 226</b>	<b>1 020 708</b>	<b>9 208 323</b>

**(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque**

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2023 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	-	-	-	-	-	18 150	-	-	<b>18 150</b>
<b>Produits nets des placements</b>	<b>-</b>	<b>894</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 653</b>	<b>13 244</b>	<b>19 802</b>	<b>38 593</b>
Dividendes	-	529	-	-	-	-	-	1 817	<b>2 346</b>
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	17 877	<b>17 877</b>
Plus-values de cession	-	-	-	-	-	4 653	13 244	-	<b>17 897</b>
Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	(191)	<b>(191)</b>
Plus-values latentes	-	365	-	-	-	-	-	299	<b>664</b>
<b>Services bancaires &amp; assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(119)</b>	<b>(41)</b>	<b>(147)</b>	<b>(34)</b>	<b>(48)</b>	<b>(389)</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>894</b>	<b>-</b>	<b>(119)</b>	<b>(41)</b>	<b>22 656</b>	<b>13 210</b>	<b>19 753</b>	<b>56 354</b>

**Note 9 : Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2023, une valeur nette comptable de 87 862 DT contre 141 526 DT au 31 Décembre 2022. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	723 791	31 285		755 076	(582 265)	(84 949)		(667 214)	87 862
<b>TOTAUX</b>		<b>723 791</b>	<b>31 285</b>		<b>755 076</b>	<b>(582 265)</b>	<b>(84 949)</b>		<b>(667 214)</b>	<b>87 862</b>

**Note 10 : Immobilisations corporelles**

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2023, une valeur nette comptable de 14 810 405 DT contre 13 955 826 DT au 31 Décembre 2022. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250	-	-	14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806	-	-	4 315 806	(1 798 392)	(94 529)	-	(1 892 921)	2 422 885
Matériel de transport (*)	20,0%	12 579 796	2 114 234	(491 205)	14 222 300	(1 998 318)	(1 209 602)	491 205	(2 718 023)	11 504 277
Equipe-ments de bureau	10,0%	593 010	41 365	(2 645)	631 730	(480 574)	(29 407)	1 091	(508 851)	122 879
Matériel informatique	33,3%	1 042 531	52 888	(370)	1 095 050	(830 691)	(103 629)	370	(933 950)	161 100
Installations générales	10,0%	1 628 054	197 658	-	1 806 236	(1 114 150)	(109 843)	-	(1 222 722)	583 514
Immob en cours		4 500	-	(3 000)	1 500					1 500
<b>TOTAUX</b>		<b>20 177 948</b>	<b>2 406 145</b>	<b>(497 220)</b>	<b>22 086 872</b>	<b>(6 222 122)</b>	<b>(1 547 010)</b>	<b>492 666</b>	<b>(7 276 467)</b>	<b>14 810 405</b>

**Note 11 : Autres actifs**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2023 la somme de 9 118 604 DT contre 8 891 335 DT au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Instrument de couverture</b>	<b>3 583 472</b>	<b>4 423 795</b>
<b>Prêts et avances au personnel</b>	<b>1 612 699</b>	<b>1 370 168</b>
Échéances à plus d'un an sur prêts	1 271 368	1 095 121
Échéances à moins d'un an sur prêts	341 331	275 047
Avances et acomptes	4 426	4 426
Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>282 307</b>	<b>282 307</b>
Créances immobilisées	321 829	321 829
Moins : provisions	(39 522)	(39 522)
<b>Charges reportées</b>	<b>1 792 438</b>	<b>1 499 496</b>
Frais d'émission des emprunts	11.1 1 792 438	1 499 496
<b>Etat, impôts et taxes (actif)</b>	<b>358 259</b>	<b>609 140</b>
Report d'impôt sur les sociétés	292 415	121 185
Report de TVA	-	455 399
Retenues à la source	140 014	106 726
Moins : provisions	(74 170)	(74 170)
<b>Autres débiteurs</b>	<b>1 269 478</b>	<b>539 800</b>
Avance aux fournisseurs	-	11 123
Fonds de péréquation des changes	891 643	109 411
Autres débiteurs divers	627 201	668 632
Moins : provisions	(249 366)	(249 366)
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>219 952</b>	<b>166 629</b>
Produits à recevoir	-	32 374
Charges constatées d'avance	203 410	134 255
Compte d'attente à régulariser	16 542	-
<b>Total</b>	<b>9 118 604</b>	<b>8 891 335</b>

## 11.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2023 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2015/2	439 665	-	439 665	437 613	2 052	439 665	-
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	319 777	5 024	324 801	-
FE des obligations ATL 2017/1	544 175	-	544 175	520 032	20 664	540 696	3 479
FE des obligations ATL 2017/2	229 368	-	229 368	205 667	16 437	222 104	7 264
FE des obligations ATL 2017/3	204 923	-	204 923	186 833	11 503	198 336	6 587
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	270 992	14 091	285 083	5 911
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	185 367	29 501	214 868	14 226
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	386 940	52 682	439 622	9 222
FE de l'emprunt BERD 2	27 218	-	27 218	21 156	4 202	25 358	1 860
FE de l'emprunt GGF	201 738	-	201 738	176 001	23 297	199 298	2 440
FE du CMT ATB	15 000	-	15 000	14 785	215	15 000	-
FE de l'emprunt PROPARCO	493 803	-	493 803	219 513	120 447	339 960	153 843
FE de l'emprunt SANAD 3	175 176	-	175 176	80 065	41 458	121 523	53 653
FE des obligations ATL 2020	443 302	-	443 302	284 442	82 507	366 949	76 353
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 239	-	383 239	93 524	87 007	180 531	202 708
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	383 587	-	383 587	19 310	92 204	111 514	272 073
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 380	-	93 380	41 131	21 374	62 505	30 875
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 314	-	60 314	25 975	10 860	36 835	23 479
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023	-	553 527	553 527	-	145 632	145 632	407 895
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023/2	-	547 242	547 242	-	26 673	26 673	520 569
<b>TOTAUX</b>	<b>4 988 621</b>	<b>1 100 769</b>	<b>6 089 390</b>	<b>3 489 122</b>	<b>807 827</b>	<b>4 296 952</b>	<b>1 792 438</b>



**Note 12 : Concours bancaires et dettes rattachées**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2023 la somme de 12 315 DT contre 8 300 DT au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Banques, découverts	12 315	8 300
<b>Total</b>	<b>12 315</b>	<b>8 300</b>

**Note 13 : Emprunts et dettes rattachées**

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 462 918 492 DT au 31 Décembre 2023 contre 405 191 453 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Valeur de remboursement des emprunts</b>	<b>(1)</b>	<b>446 400 558</b>	<b>392 729 753</b>
Emprunts obligataires		228 237 600	157 050 900
Emprunts auprès des banques & E. F		72 009 525	55 224 970
Emprunts extérieurs		146 153 433	180 453 883
<b>Intérêts post comptés courus</b>	<b>(2)</b>	<b>14 766 164</b>	<b>9 968 991</b>
Intérêts courus sur emprunts obligataires		11 999 362	7 418 439
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F		1 025 401	436 235
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		1 741 401	2 114 317
<b>Contributions à payer au F.P.C</b>	<b>(3)</b>	<b>1 751 770</b>	<b>2 492 709</b>
<b>Total général</b>		<b>462 918 492</b>	<b>405 191 453</b>

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

## 13.1- Valeur de remboursement des emprunts

'La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 446 400 558 DT au 31 Décembre 2023 contre 392 729 753 DT au 31 Décembre 2022.

Par rapport au 31 décembre 2022, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2022, un décroissement net de 67 292 686 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à moins d'un 1	Échéances à plus d'un 1
ATL 2015/2	5 190 000	-	(5 190 000)	-	-	-	-
ATL 2016/1	4 140 000	-	(4 140 000)	-	-	-	-
ATL 2017/1	13 818 400	-	(6 909 200)	-	6 909 200	6 909 200	-
ATL 2017-2	8 000 000	-	(4 000 000)	-	4 000 000	4 000 000	-
ATL 2017/3	7 120 000	-	(3 560 000)	-	3 560 000	1 780 000	1 780 000
ATL 2018/1	6 782 500	-	(5 082 100)	-	1 700 400	850 200	850 200
ATL 2019-1	8 000 000	-	(4 000 000)	-	4 000 000	4 000 000	-
ATL 2020/1	24 000 000	-	(8 000 000)	-	16 000 000	8 000 000	8 000 000
ATL 2021/1	40 000 000	-	(4 200 000)	-	35 800 000	4 200 000	31 600 000
ATL 2022/1	40 000 000	-	(3 732 000)	-	36 268 000	3 732 000	32 536 000
ATL 2023/1	-	60 000 000	-	-	60 000 000	10 654 000	49 346 000
ATL 2023/2	-	60 000 000	-	-	60 000 000	4 420 000	55 580 000
<b>Total des emprunts obligataires</b>	<b>157 050 900</b>	<b>120 000 000</b>	<b>(48 813 300)</b>		<b>228 237 600</b>	<b>48 545 400</b>	<b>179 692 200</b>
BIRD	8 710 778	-	(1 366 667)	1	7 344 112	1 366 667	5 977 445
BAD	341 182	-	(341 182)	-	-	-	-
BEI	12 494 932	-	(6 602 657)	(1 626 010)	4 266 265	4 266 265	-
BERD	32 971 553	-	(15 830 539)	178 944	17 319 958	11 869 958	5 450 000
SANAD fund	25 746 001	-	(7 266 666)	357 889	18 837 224	7 937 222	10 900 002
GREEN FOR GROWTH Fund	22 870 490	-	(8 219 869)	(383 240)	14 267 381	7 206 670	7 060 711
KFW	38 705 781	17 156 880	-	-	55 862 661	4 297 128	51 565 533
PROPARCO	38 613 167	-	(10 968 333)	610 999	28 255 833	11 803 333	16 452 500
<b>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</b>	<b>180 453 884</b>	<b>17 156 880</b>	<b>(50 595 913)</b>	<b>(861 417)</b>	<b>146 153 434</b>	<b>48 747 243</b>	<b>97 406 191</b>
ATB (CMT)	2 368 310	-	(2 368 310)	-	-	-	-
STB (CMT)	3 000 000	-	(1 000 000)	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
CITI BANK (CCT)	25 000 000	105 500 000	(80 500 000)	-	50 000 000	50 000 000	-
ATTIJARI BANK (CMT)	7 200 000	-	(2 400 000)	-	4 800 000	2 400 000	2 400 000
BIAT (CMT)	9 523 810	-	(1 904 762)	-	7 619 048	1 904 762	5 714 286
ZITOUNA (CCT)	-	20 000 000	(20 000 000)	-	-	-	-
<b>Total des autres emprunts et concours bancaires</b>	<b>47 092 120</b>	<b>125 500 000</b>	<b>(108 173 072)</b>		<b>64 419 048</b>	<b>55 304 762</b>	<b>9 114 286</b>
QNB	2 054 055	315 666	(625 058)	-	1 744 663	1 744 663	-
ALBARAKA	5 132 024	770 124	(1 351 515)	(1)	4 550 633	4 550 633	-
BT	55 601	-	(28 455)	(1)	27 146	27 146	-
BTE	891 170	-	(265 568)	-	625 603	625 603	-
BTL	-	674 769	(32 337)	(1)	642 432	642 432	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>392 729 753</b>	<b>264 417 439</b>	<b>(209 885 218)</b>	<b>(861 420)</b>	<b>446 400 558</b>	<b>160 187 882</b>	<b>286 212 677</b>

## 13.2- Analyse des emprunts par maturité

Intitulé	Au 31 Décembre 2023					Au 31 Décembre 2022			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	Total Général
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	19 317 500	21 002 200	153 772 200	25 920 000	220 011 900	11 933 385	-	231 945 285	151 661 737
Emprunts obligataires à taux variable	4 225 700	-	-	-	4 225 700	-	-	4 225 700	4 309 007
<b>Dettes subordonnées</b>									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	4 000 000	-	-	4 000 000	65 977	-	4 065 977	8 498 595
<b>Autres fonds empruntés</b>									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	683 333	683 333	4 910 778	1 066 667	7 344 112	328 839	-	7 672 951	9 068 995
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	-	-	-	-	-	-	-	343 228
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	2 184 936	2 081 320	-	-	4 266 256	2 286	23 469	4 292 020	12 572 102
SANAD Fund (SANAD)	4 303 888	3 633 330	10 900 000	-	18 837 224	326 883	587 866	19 751 973	27 015 787
Green for Growth Fund (GGF)	3 096 717	4 109 950	7 060 711	-	14 267 381	114 525	230 744	14 612 650	23 384 897
BERD	2 151 944	9 718 010	5 450 000	-	17 319 958	319 483	229 010	17 868 451	33 637 514
KFW	-	4 297 120	34 377 020	17 188 511	55 862 661	259 514	-	56 122 175	38 939 406
PROPARCO	6 319 167	5 484 160	16 452 500	-	28 255 833	389 871	680 681	29 326 385	40 098 981
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
<b>Certificats de leasing</b>									
<b>Crédits directs</b>									
ATB	-	-	-	-	-	-	-	-	2 478 335
CITI BANK	50 000 000	-	-	-	50 000 000	820 852	-	50 820 852	25 211 753
ATTIJARI	600 000	1 800 000	2 400 000	-	4 800 000	4 096	-	4 804 096	7 205 656
STB	250 000	750 000	1 000 000	-	2 000 000	18 668	-	2 018 668	3 026 531
BIAT	476 190	1 428 571	5 714 286	-	7 619 048	27 911	-	7 646 959	9 557 331
QNB	1 744 663	-	-	-	1 744 663	-	-	1 744 663	2 054 055
ALBARAKA	4 550 633	-	-	-	4 550 633	-	-	4 550 633	5 180 772
BTE	625 603	-	-	-	625 603	-	-	625 603	891 170
BT	27 146	-	-	-	27 146	-	-	27 146	55 601
BTL	642 432	-	-	-	642 432	-	-	642 432	-
AUTRES BANQUES	-	-	-	-	-	153 873	-	153 873	-
<b>Soldes au 31/12/2023</b>	<b>101 199 853</b>	<b>58 988 029</b>	<b>242 037 499</b>	<b>44 175 178</b>	<b>446 400 559</b>	<b>14 766 163</b>	<b>1 751 770</b>	<b>462 918 492</b>	<b>405 191 453</b>

**Note 14 : Dettes envers la clientèle**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3 051 976 DT au 31 Décembre 2023 contre 4 441 340 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes reçus des clients	3 051 976	4 441 340
<b>Total net</b>	<b>3 051 976</b>	<b>4 441 340</b>

**Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 75 092 635DT au 31 Décembre 2023 contre 89 473 576 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Fournisseurs de biens</b>	<b>(1)</b>	<b>74 062 611</b>	<b>88 509 086</b>
Fournisseurs, factures parvenues		4 525 121	4 964 669
Fournisseurs, factures non parvenues		1 446 750	1 733 587
Effets à payer		68 090 740	81 810 830
<b>Autres fournisseurs</b>	<b>(2)</b>	<b>1 030 024</b>	<b>964 490</b>
Compagnies d'assurance		1 036	1 036
Fournisseurs d'immobilisations propres		25 154	24 402
Divers fournisseurs		1 003 835	939 052
<b>Total général</b>		<b>75 092 635</b>	<b>89 473 576</b>

**Note 16 : Autres passifs**

Les autres passifs totalisent 14 556 710 DT au 31 Décembre 2023 contre 12 877 787 DT au 31 Décembre 2022 et se détaillent comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Provisions pour risques et charges :</b>		<b>1 600 000</b>	<b>1 936 589</b>
Provision pour risque et charges	[A]	1 600 000	1 936 589
<b>Etat impôts et taxes :</b>		<b>7 362 160</b>	<b>5 457 753</b>
Impôt sur les sociétés à payer	16.1	4 589 337	4 461 312
TVA à payer		1 955 269	-
Autres impôts et taxes		817 554	996 441
<b>Personnel :</b>		<b>3 239 813</b>	<b>2 925 800</b>
Bonus et primes de bilan à payer		2 789 537	2 516 165
Congés à payer		450 276	409 635
<b>Créditeurs divers</b>		<b>423 584</b>	<b>83 351</b>
Actionnaires, dividendes à payer		462	424
Autres créditeurs divers		423 122	82 927
<b>Organismes de sécurité sociale</b>		<b>498 533</b>	<b>514 124</b>
<b>Autres charges à payer</b>		<b>1 407 010</b>	<b>1 472 803</b>
<b>Comptes de régularisation passif :</b>		<b>25 611</b>	<b>487 367</b>
Comptes d'attente à régulariser		25 611	487 367
<b>Total</b>		<b>14 556 710</b>	<b>12 877 787</b>

**16.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)**

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Impôt sur les sociétés dû	11 583 073	8 366 371
Acomptes provisionnels*	(6 935 115)	(3 891 870)
Retenues à la source opérées par les tiers	(58 621)	(13 189)
<b>Dette (report) d'impôt exigible</b>	<b>4 589 337</b>	<b>4 461 312</b>

\*Présenté au niveau des autres actifs

**Note 17 : Capitaux propres**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	5 089 861	3 887 820
Réserve pour réinvestissements exonérés	30 746 525	27 353 745
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	2 107 474	1 907 474
Résultats reportés (*) (**)	9 582 143	6 882 102
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	111 276 003	103 781 141
Résultat consolidé de l'exercice (1)	19 975 764	16 270 426
<b>Total des capitaux propres avant affectation (D)</b>	<b>131 251 768</b>	<b>120 051 568</b>
Nombre d'actions (2)	32 500 000	32 500 000
<b>Résultat par action (1) / (2) (C)</b>	<b>0,615</b>	<b>0,501</b>

(\*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(\*\*) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Réserves consolidés	Résultat se l'exercice	Total
<b>Soldes au 31/12/2021</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>3 152 565</b>	<b>29 113 938</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 707 474</b>	<b>1 425 008</b>	<b>11 132 156</b>	<b>110 281 141</b>
Affectations décidées par l'AGO	-	-	735 255	(1 760 193)	-	200 000	11 957 095	(11 132 156)	1
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(6 500 000)	-	(6 500 000)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 270 426</b>	<b>16 270 426</b>
<b>Soldes au 31/12/2022</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>3 887 820</b>	<b>27 353 745</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 907 474</b>	<b>6 882 102</b>	<b>16 270 426</b>	<b>120 051 567</b>
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 202 041	4 000 000	-	200 000	10 868 385	(16 270 426)	(1)
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(8 775 000)	-	(8 775 000)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19 975 764</b>	<b>19 975 764</b>
<b>Soldes au 31/12/2023</b>	<b>32 500 000</b>	<b>25 250 000</b>	<b>5 089 861</b>	<b>30 746 525</b>	<b>6 000 000</b>	<b>2 107 474</b>	<b>9 582 143</b>	<b>19 975 764</b>	<b>131 251 768</b>

### Note 18 : Produits de leasing

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Intérêts et revenus assimilés (1)</b>		<b>86 178 672</b>	<b>77 425 051</b>
Marges financières nettes de leasing	(A)	79 640 014	70 402 212
Revenus des opérations LLD	(B)	3 567 609	2 292 083
Préloyers	(B)	72 296	34 135
Intérêts de retard		3 212 840	3 323 351
Variation des produits réservés		(314 087)	1 373 270
<b>Autres produits sur opérations de leasing (2)</b>		<b>2 397 477</b>	<b>2 507 326</b>
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		825 123	974 791
Récupération de frais de dossiers		845 986	871 549
Récupération de frais de rejet		726 368	660 986
<b>Total</b>		<b>88 576 149</b>	<b>79 932 377</b>
Encours financiers des contrats actifs			
Au début de l'exercice		546 961 035	523 978 594
A la fin de l'exercice		580 200 831	546 961 035
Moyenne	(C)	563 580 933	535 469 815
Produits de l'exercice	(D)	83 279 919	72 728 430
Taux moyen		14,8%	13,6%

**Note 19 : Charges financières nettes**

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	<b>(A)</b>	<b>(40 372 600)</b>	<b>(36 735 327)</b>
Intérêts sur emprunts obligataires		(20 973 279)	(14 395 632)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F		(5 131 697)	(3 104 428)
Intérêts sur emprunts extérieurs		(7 406 136)	(9 147 430)
Contributions au F.P.C		(5 572 622)	(7 885 594)
Intérêts sur certificats de leasing		(481 039)	(1 508 179)
Résorptions des frais d'émission des emprunts		(807 827)	(694 064)
<b>Autres charges financières nettes (2)</b>		<b>307 598</b>	<b>273 826</b>
Intérêts sur comptes courants		307 598	273 826
<b>Relation de couverture (3)</b>		-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		840 323	2 542 859
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(840 323)	(2 542 859)
<b>Total</b>		<b>(40 065 002)</b>	<b>(36 461 501)</b>
Encours des emprunts			
Au début de l'exercice		392 729 753	460 022 439
A la fin de l'exercice		446 400 557	392 729 753
Moyenne		419 565 155	426 376 096
Taux moyen		9,6%	8,6%

**B & E.F** : Banques et Etablissements financiers

**F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

**Note 20 : Produits des placements**

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits des placements à court terme (1)</b>		<b>3 721 072</b>	<b>3 584 767</b>
Revenus des certificats de dépôt		3 721 072	3 584 767
<b>Produits des placements à long terme (2)</b>		<b>514 341</b>	<b>600 405</b>
Dividendes		255 000	295 000
Revenus nets des fonds gérés		60 311	153 087
Gains sur cession d'actions		174 280	121 568
Jetons de présence		24 750	30 750
<b>Total</b>		<b>4 235 413</b>	<b>4 185 172</b>

**Note 21 : Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Produits locatifs des contrats de location simple	1 107	15 649
Intérêts sur prêts au personnel	81 271	55 961
Ristournes sur contrats d'assurance	256 662	171 455
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	22 220	40 443
<b>Total</b>	<b>361 259</b>	<b>283 508</b>

**Note 22 : Charges de personnel**

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

-Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2023 la somme de 11 588 330 DT, contre 10 362 918 DT au 31 Décembre 2022.

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Avantages à court terme</b>	<b>(10 280 809)</b>	<b>(9 352 810)</b>
Salaires et compléments de salaires	(6 551 705)	(5 829 774)
Bonus et prime de bilan	(2 358 399)	(2 302 448)
Autres charges de personnel	(595 693)	(566 496)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(736 869)	(621 384)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(38 143)	(32 708)
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>(1 307 521)</b>	<b>(1 010 108)</b>
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(593 187)	(500 221)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(261 395)	(209 648)
Primes d'assurance-Complément retraite	(143 093)	(152 430)
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(309 846)	(147 809)
<b>Total</b>	<b>(11 588 330)</b>	<b>(10 362 918)</b>



**Note 23 : Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Honoraires et autres rémunérations	(1 079 605)	(1 409 247)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(410 140)	(365 502)
Autres impôts et taxes	(567 330)	(545 984)
Publicité, publications et relations publiques	(225 432)	(164 916)
Frais postaux et de télécommunication	(225 048)	(221 762)
Services bancaires et assimilés	(188 063)	(204 839)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(1 027 658)	(366 694)
Cotisations APB	(25 434)	(29 679)
Loyers et charges locatives	(126 109)	(122 187)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(179 859)	(213 611)
Autres charges d'exploitation	59 330	(298 946)
<b>Total</b>	<b>(3 995 348)</b>	<b>(3 943 367)</b>

**Note 24 : Dotations aux amortissements et aux résorptions**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	(84 949)	(83 302)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(540 309)	(462 325)
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	(33 365)
<b>Total</b>	<b>(625 258)</b>	<b>(578 992)</b>

**Note 25 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées**

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Coût du risque (1)</b>	<b>(4 769 455)</b>	<b>(8 288 810)</b>
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(3 815 260)	(8 288 810)
Pertes sur provisions pour risques	(954 195)	-
Pertes sur créances radiées	(4 741 426)	(7 929 956)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	4 189 514	7 188 709
Annulation de produits réservés sur créances radiées	551 911	741 247
<b>Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)</b>	<b>-</b>	<b>(27 416)</b>
Dotations	-	(27 945)
Reprises	-	529
<b>Variation des provisions pour risques et charges (3)</b>	<b>336 589</b>	<b>407 465</b>
Dotations	(600 000)	(500 000)
Reprises sur provisions pour risques	936 589	907 465
<b>Total (1) + (2) + (3)</b>	<b>(4 432 866)</b>	<b>(7 908 761)</b>

**Note 26 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations	(443 582)	(239 506)
Reprises	437 570	186 520
<b>Total</b>	<b>(6 012)</b>	<b>(52 986)</b>

**Note 27 : Autres gains ordinaires**

Au 31/12/2023, les autres gains ordinaires totalisent 926 796 dinars contre 658 031 DT au 31/12/2022. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Profits exceptionnels	926 796	658 031
<b>Total</b>	<b>926 796</b>	<b>658 031</b>

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'a purement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

**Note 28 : Autres pertes ordinaires**

Au 31/12/2023, les autres pertes ordinaires totalisent 56 915 dinars contre 56 624 DT au 31/12/2022. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Pertes exceptionnelles	(56 915)	(56 624)
<b>Total</b>	<b>(56 915)</b>	<b>(56 624)</b>

**Note 29 : Impôt sur les bénéfices**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	(9 432 591)	(7 711 677)
<b>Total</b>	<b>(9 432 591)</b>	<b>(7 711 677)</b>

**Note 30 : Eléments extraordinaires****Contribution conjoncturelle exceptionnelle**

L'article 22 de la loi de finances pour l'année 2023 a prévu la poursuite du relèvement, d'une manière conjoncturelle, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% . Cette contribution est portée à 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2023,2024 et 2025 '

L'article 64 de la loi de finances pour l'année 2024 a prévu une institution d'une taxe conjoncturelle due par les banques et les établissements financiers au profit de l'état de 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2024 et 2025

**Note 31 : Encaissements autres que leasing**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Encaissements sur créances des contrats de location simple	35 011	47 938
Jetons de présence perçus	24 750	30 750
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	256 662	171 454
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	22 220	40 443
Autres	4 914 292	886 012
<b>Total</b>	<b>5 252 935</b>	<b>1 176 597</b>

**Note 32 : Intérêts perçus**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts perçus sur placements à long terme	-	185 260
Intérêts perçus sur placements à court terme	1 850 931	3 353 802
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	309 813	425 244
<b>Total</b>	<b>2 160 744</b>	<b>3 964 306</b>

**Note 33 : Intérêts payés**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(16 392 357)	(12 238 068)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(4 687 825)	(2 972 516)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(8 069 678)	(8 657 166)
Contributions payées au F.P.C	(7 026 781)	(8 391 516)
Intérêts payés sur certificats de leasing	-	(1 120 311)
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(2 214)	(151 416)
Couverture du risque de change avéré sur intérêts	200 521	224 841
<b>Total</b>	<b>(35 978 335)</b>	<b>(33 306 152)</b>

B &amp; E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

**Note 34 : Impôts sur le résultat payés**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Impôt sur les sociétés payé	(4 694 464)	(738 902)
Acomptes provisionnels payés	(6 935 115)	(3 891 870)
Retenues à la source opérée par les tiers	(4 136)	20 905
<b>Total</b>	<b>(11 633 715)</b>	<b>(4 609 867)</b>

**Note 35 : Dividendes reçus sur placements à long terme**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	255 000	295 000
<b>Total</b>	<b>255 000</b>	<b>295 000</b>

**Note 36 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	44 950	76 824
<b>Total</b>	<b>44 950</b>	<b>76 824</b>

**Note 37 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Participations	(4 000 000)	-
<b>Total</b>	<b>(4 000 000)</b>	<b>-</b>

**Note 38 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Remboursements sur fonds à capital risque	-	10 000
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>10 000</b>

**Note 39 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	(6 300)	(51 750)
Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(2 450 040)	(7 064 032)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(61 093)	(34 841)
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	26 894	23 000
<b>Total</b>	<b>(2 490 539)</b>	<b>(7 127 623)</b>

**Note 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute des immobilisations cédées	410 251	398 303
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(408 697)	(397 112)
Résultat de cession des immobilisations	510 633	306 519
<b>Total</b>	<b>512 187</b>	<b>307 710</b>

**Note 41 : Dividendes versés**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Détachement de dividendes	(8 775 000)	(6 500 000)
Dividendes non versés	38	28
<b>Total</b>	<b>(8 774 962)</b>	<b>(6 499 972)</b>

**Note 42 : Encaissements provenant des emprunts**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit

	31/12/2023	31/12/2022
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	120 000 000	40 000 000
Encaissements sur emprunts extérieurs	17 156 880	-
Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	1 760 559	7 730 822
Flux net sur crédits bancaires à court terme	125 500 000	25 000 000
<b>Total</b>	<b>264 417 439</b>	<b>72 730 822</b>

**Note 43 : Remboursement des emprunts**

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Remboursements sur emprunts obligataires	(48 813 300)	(54 288 100)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(39 627 579)	(42 537 809)
Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(121 444 338)	(19 666 183)
Flux net sur certificats de leasing	-	(21 000 000)
<b>Total</b>	<b>(209 885 218)</b>	<b>(137 492 092)</b>

**Note 44 : Trésorerie**

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en banques	7 593 944	14 782 445
Découverts bancaires	(12 315)	(8 300)
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
Avoirs en caisse	41 414	38 849
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
<b>Total</b>	<b>7 623 443</b>	<b>14 813 394</b>

## Note 45 : Transactions avec les parties liées

### 45.1- Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2023 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2022. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Nature de la rémunération	Président du conseil		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
<b>Avantages à court terme</b>	-	-	<b>796 728</b>	<b>576 278</b>	<b>634 661</b>	<b>358 849</b>	-	-
Salaires mensuels			294 619	-	215 450	-		
Prime de bilan			431 346	431 346	245 527	245 527		
Gratification de fin de service			52 491	144 932				
Avantages en nature			6 145	-	1 201	-		
Droits aux congés acquis et non co			-	-	23 780	23 780		
Cotisations aux régimes de sécurité					76 397	-		
Régime d'assurance complément retraite nationale			-	-	24 945	54 993		
Régime d'assurance complément retraite			-	-	9 902	5 959		
Régime d'assurance maladie			12 128	-	8 869			
Régime d'assurance Indemnité de départ a la retraite					28 590	28 590		
<b>Jetons de présence</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>			<b>337 500</b>	<b>337 500</b>
<b>Total</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>811 728</b>	<b>591 278</b>	<b>634 661</b>	<b>358 849</b>	<b>337 500</b>	<b>337 500</b>

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	DG	DGA
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
<b>Régimes de retraite à cotisations définies</b>		
<b>Cotisations dues par la société dans l'année</b>		
Régime national de base		76 397
Régime national complémentaire		24 945
Régime d'assurance complément retraite		9 902
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite		28 590
Régime d'assurance maladie	12 128	8 869
<b>Total</b>	-	148 703

### 45.2- Nature des relations avec les parties liées

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

<b>A.T. B</b>	Actionnaire détenant 40 % du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
<b>ENNAKL</b>	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>B.N. A</b>	Actionnaire détenant 11,13% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
<b>ATD SICAR</b>	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2022 : 44,09%) (**)
<b>A.F.C</b>	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2022 : 34,29%) (**)
<b>PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****)</b>	Filiale de la BNA et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la BNA au 31 décembre 2022 : 0,06%) (**)
<b>S.I.C.A.R INVEST</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2022 : 74,77%) (***)
<b>B.N.A CAPITAUX</b>	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2022 : 99,27%) (***)

(\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(\*\*\*) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(\*\*\*\* ) SICAV obligataire

#### 45.2.1. Nature des relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2019/1	-	-	-	-	572 242	528 527	-	-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(6 000)	-	-
Commissions de garantie	103 293	137 400	-	-	-	-	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(4 488)	(8 548)	-	-	-	-
Commissions sur opérations bancaires	(2 187)	(2 256)	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	2 423 610	1 297 463	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(207 301)	(310 853)	-	-	-	-	(609 798)	-
Intérêts intercalaire sur emprunts obligataires	-	(45 660)	-	-	-	-	35 033	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(64 422)	-	-	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	13 750	12 450	-	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisation corporelles ( hors taxes)	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-	-	(47 521 821)

La fixation des prix entre les parties liées se fait selon les conditions du marché.

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 45.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

#### 45.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(822 433)	(2 116 709)	-	-	-	-	-	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(1 468 487)	(855 410)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(95 219)	(157 756)	-	-	-	-	-	-
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	53 500 000	23 000 000	-	-	-	-	-	-
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	361 855	(81 922)	-	-	-	-	-	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(15 109)	(8 548)	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(1 357 803)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(43 205 885)
Solde net des comptes de trésorerie	2 146 964	894 546	-	-	-	-	-	-

**Note 46 : Engagement hors bilan****46.1. Autres engagements donnés**

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD, BAD et KFW. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2023	2022
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	63 206 772	47 757 741
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	12 380 101	11 699 792
<b>Total</b>	<b>75 586 873</b>	<b>59 457 533</b>

**46.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :**

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

**Note 47. Evénements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 29 février 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.



# Rapport des commissaires aux comptes

**GROUPE ARAB TUNISIAN LEASE**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2023**

Messieurs les actionnaires du Groupe l'Arab Tunisian Lease,

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés**

**1. Opinion sur les états financiers consolidés**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître un total bilan consolidé de 686 888 KDT et des capitaux propres consolidés positifs de 131 252 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 19 975 KDT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 Février 2024 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe l'Arab Tusian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Question clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing**

- **Risques identifiés**

En tant qu'établissement financier, la Société mère est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société mère comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société mère comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle s'élèvent à 555 095 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 54 743 KDT et les produits réservés ont atteint 4 372 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société mère au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

- **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société mère.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société mère par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société mère.

#### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider du groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

**Tunis, le 27 Mars 2024**

**Les commissaires aux comptes**

**FMBZ KPMG  
Madame Emna RACHIKOU**

**Cabinet CMC  
Mr Chérif BEN ZINA**